

SALAIRES BRUT - ÉTÉ 2011	ENCADRANT		RESPONSABLE DE SEJOUR	
	MONT D'OR	AILLEURS	MONT D'OR	AILLEURS
SALAIRE FORFAITAIRE QUOTIDIEN nourri au Mont d'Or - nourri et logé ailleurs	42 €	45 €	52 €	55 €
SALAIRE FORFAITAIRE HEBDOMADAIRE	252 €	270 € avec congé hebdomadaire 315 € sans congé hebdomadaire	312 €	330 € avec congé hebdomadaire 385 € sans congé hebdomadaire <i>Congés pris obligatoirement dès 3 encadrants/séjour sous réserve de contraintes de transport</i>
RESPONSABLE DE SEJOUR  De 21 à 40 vacanciers De 41 à 60 vacanciers Plus de 60 vacanciers			5% 10% 15%	5% 10% 15%
PRIME SATISFACTION Sous réserve d'aucune remarque négative ou d'interrogation de toutes sortes concernant chacun des membres de notre personnel d'encadrement ; Prime versée dans les 2 à 3 mois consécutifs au séjour, après bilan de satisfaction (au retour, état propreté gîte, véhicule, dépense outrancière ou hors sujet ...)	5%	5%	5%	5%
TRANSPORT EN COMMUN Sauf incident ou accident avec responsabilité même partielle	10%	10%	10%	10%
CONVOYAGES (Donc pas durant le séjour) PAR VEHICULE  Sauf incident ou accident avec responsabilité même partielle ou sans tiers identifié - véhicule rendu propre & plein fait. Prime versée dans les 2 à 3 mois consécutifs au séjour, après état des véhicules communiqué par le loueur et sous réserve que les carnets convoyages soient dûment remplis et justes.	0,05 € par kilomètre parcouru en temps de convoyages tel qu'établi dans la fiche d'organisation de convoyage.			
CONGES PAYES	10%	10%	10%	10%
VACATIONS (durée d'embauche inférieure à 1 semaine)	10%	10%	10%	10%